



Déclaration préalable CAPD du 04/07/2017

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD se déroule quelques jours après la mise en place du nouveau gouvernement du président Emmanuel Macron. Le SE-UNSA, à travers sa Fédération, l'Unsa Education, demande au nouveau ministre de l'Education Nationale la continuité des actions menées sous le quinquennat de François Hollande. Dans le domaine de l'Education, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif : parce que rien de la Refondation n'est suffisamment installée pour déjà porter des fruits, parce que tout signe de renoncement ou de recul serait la preuve qu'aucune réforme n'est durable et donc crédible. A peine la Refondation de l'Ecole ébauchée, elle ne peut être remise en cause. Il faut laisser du temps aux politiques éducatives, aux différents dispositifs pédagogiques d'être mis en œuvre, évalués, et remaniés si besoin. Sans cela, les enseignants s'épuisent et la confiance dans le système éducatif s'affaiblit.

Notre nouveau Ministre de l'Education Nationale, dont on dit qu'il connaît bien son ministère, ne peut ignorer qu'une rentrée scolaire se prépare plusieurs mois à l'avance ! Pourtant, il ne semble pas aborder le dossier ô combien épineux des rythmes scolaires beaucoup mieux que ses prédécesseurs. Comme eux, il confond vitesse et précipitation, privilégiant l'effet d'annonce à une véritable concertation. Le calendrier fixé n'est même plus contraint, il est intenable ! L'organisation de la semaine impacte l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres. Le SE-UNSA déplore la précipitation avec laquelle s'opèrent les décisions qui auront forcément des conséquences sur la gestion des services et les conditions de travail.

Concernant justement la préparation de la rentrée, le SE-UNSA vous interroge, Monsieur le Directeur Académique sur l'utilisation des deux demi-journées mentionnées dans le calendrier scolaire : « deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par l'autorité académique ». Le SE-UNSA pense qu'il faut laisser ce temps libre pour les collègues et souhaite que vous accordiez la possibilité aux équipes qui le souhaitent de se réunir sur ce temps dans leur école pour une deuxième journée de prérentrée, y compris fin août.

Autre dossier délicat, qui contribue à renforcer les inquiétudes légitimes de nos collègues, c'est celui des emplois précaires, notamment des Contrats Uniques d'Insertion. Nombreuses sont les écoles qui sont en attente de renouvellement d'un CUI « aide administrative à la direction d'école » ou « handicap » pour la rentrée 2017. L'aide administrative créée en 2006, actant le principe d'une aide au travail administratif, connaît régulièrement une baisse du nombre de contrats aidés dédiés. L'inconnue actuelle, quant au renouvellement des contrats aidés dans un certain nombre de départements, dont le nôtre, laisse craindre une disparition pour la rentrée 2017. Le SE-UNSA vient d'alerter par courrier officiel le nouveau ministère sur les conditions d'exercice des directrices et directeurs. Alors que les missions ne cessent d'augmenter et de se complexifier, la concrétisation de certaines mesures tarde à venir. La question du volume et du renouvellement de ces contrats se pose d'ailleurs de la même façon pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le SE-UNSA souhaite, sur ce dossier, que des réponses soient apportées au plus tôt, et que des solutions adaptées et pérennes permettent à ces dispositifs de se poursuivre à la rentrée 2017.

A cette CAPD, les résultats des ineats en Gironde et l'officialisation des noms des collègues qui pourront intégrer notre département, nous sont présentés. A ce jour, 13 ineats non compensés nous sont communiqués. Cette situation bloque les exeats de nos collègues girondins. La mobilité géographique constitue également un enjeu important pour le projet de vie d'un grand nombre d'enseignants et de personnels d'éducation. Le SE-Unsa s'engage à mener une réflexion pour que la direction des ressources humaines du ministère prenne davantage en compte les choix des collègues. Chacun doit pouvoir être acteur de sa carrière professionnelle afin de la concilier avec son épanouissement personnel.

Monsieur le Directeur académique, nous tenons à remercier vos services de nous avoir transmis les documents dans des délais qui nous ont permis de réaliser notre travail de commissaires paritaires. Le SE-UNSA déplore que ce temps de travail accordé soit utilisé par un autre syndicat pour communiquer les résultats du projet. Nombreux sont les collègues qui obtiennent les résultats par un autre syndicat, nous appellent alors que nous n'avons pas terminé notre travail de vérification voire contactent directement les écoles pour obtenir des informations, oubliant que les résultats ne sont pas officiels.

Pour terminer, le SE-UNSA de la Gironde n'a pas eu connaissance de la suite donnée à la demande de récupérer des moyens non utilisés au sein de notre académie pour augmenter notre contingent et permettre à un collègue instituteur girondin d'intégrer le corps des PE.

Pour le SE-UNSA  
Cédrine Sancier  
Céline Gravellier  
Marianne Favier  
Gwenaëlle Gelisse